

- Mme la Sous-Préfète
- M. le Président
- M. le Directeur Général
- Mesdames et Messieurs les Maires et élus
- Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux
- Mesdames et Messieurs les représentants des structures d'accompagnement : DDTM, CAUE, PNRA, de Promocil l'Avesnoise
- Mesdames et Messieurs – Chers Amis

Il nous a semblé important de commémorer ce moment symbolique de la pose de la 1^{ère} pierre de la seconde phase de notre écoquartier de la Verrerie Blanche.

Pourquoi ?

- Tout d'abord pour concrétiser officiellement cette volonté partagée de finaliser ce beau projet collectif. Mme la Sous-Préfète et M. le Président Yves DURETZ reviendront sur les implications, sur les partenariats, sur les engagements, sur les entreprises.
- Pour mettre également à l'honneur et en évidence cette reconnaissance nationale de l'obtention de l'étape 3 du label écoquartier, la seule des Hauts-de-France et dans la short-list, du podium des 3 dossiers français retenus.
- Et enfin de transcrire ma volonté et ma détermination à immortaliser notre partenariat fort et unique avec l'Avesnoise au-travers des années, et plus **précisément sur les 30 dernières**.
- La conclusion s'attachera à **rendre hommage** aux personnalités engagées avec la remise officielle de la médaille de citoyen d'honneur de la Ville d'Anor.

Bien évidemment, tout cela sera séquencé avec différents temps de parole.

Rembobinons quelques instants cette belle histoire de notre écoquartier de la Verrerie Blanche.

- **Le 23 mai 2007**, l'EPF, notre fidèle partenaire, signe avec la famille Rombaix l'acte authentique d'achat.

- **2010** : dépollution et déconstruction de la friche industrielle par l'EPF, là où nous construisons aujourd'hui.
- **2011** : revente de l'ensemble du site à la Ville d'Anor pour 246 000 € environ.
- **2012** : **Anor est double lauréat de 2 appels à projets** celui du Département du Nord « Innovation sociale dans l'habitat pour le Nord » et celui lancé par les Espaces Naturels Régionaux « RENOUER – Renouvellement Urbain et Ecologique des Espaces Ruraux ».
- **2013-2014** : **Présentation du diagnostic et restitution de l'étude** par l'équipe pluridisciplinaire du cabinet RED CAT, ateliers participatifs avec les habitants et élaboration du projet et des modalités de son montage et de son financement avec l'équipe technique : le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Avesnes, la SA d'HLM l'Avesnoise, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre.
- **2015** : dépôt officiel du dossier de candidature à l'appel à projet Européen dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER Axe 4 priorité d'investissement 6^E « Accélérer la reconversion des sites en friche, des espaces délaissés ou dégradés, dans un objectif de renouvellement urbain ».
- **2016** : **sélection du dossier** et de la candidature d'Anor en séance plénière. Le dossier de la Verrerie Blanche fait désormais partie du cercle très fermé des 10 dossiers retenus par la **Grande Région des Hauts-de-France**. Il constitue une opération exemplaire notamment au travers de sa gestion économe et équilibrée du foncier et par ses logiques ambitieuses et innovantes de développement urbain.
- **2017** : la Ville d'Anor relève **le défi en une année de boucler : les permis de construire et d'aménager, les appels d'offres** des 2 maîtres d'œuvre – Cabinet INSITU pour la partie bâtie et Cabinets AGECI et DIENTRE pour la partie aménagement VRD et paysages, des 15 lots de travaux avec les entreprises attributaires des marchés pour déposer son dossier dans les temps le 30 juin 2017 afin d'obtenir la subvention FEDER d'1,9 million d'€ par la Région.
- **2018** : les ordres de service sont délivrés aux entreprises et constituent le démarrage effectif des travaux et dans le même temps la Ville **signe la charte d'engagement EcoQuartier**. Après la visite des experts sur le terrain, présentation du dossier en commission régionale à Lille, le dossier de requalification la Verrerie Blanche intitulé « Un quartier fier de son passé, mais tourné vers l'avenir » reçoit le label National **EcoQuartier étape II** au Ministère puis à l'Unesco, le 13 décembre 2018.

- **2019** : signature du bail emphytéotique avec l'Avesnoise, dénomination des différents espaces et inauguration des travaux constituant la première phase du projet.

-
- **2022-2023** : une nouvelle étape tout aussi passionnante ! « Un quartier fier de son passé », où nous sommes, « mais tourné vers l'avenir (où nous étions) ».

Ecrire une « **nouvelle page de vie** », quel beau challenge, qui nous fait oublier les tracassés, les angoisses, les inquiétudes mais qui s'appuie sur notre détermination collective, notre ingénierie mutualisée, notre partenariat indéfectible.

L'Avesnoise et l'ensemble de ses dirigeants ont crû en nous et se sont impliquées dans cette opération structurante de 7 nouveaux locatifs et d'un bégainage de 10 logements adaptés.

Avec ce bégainage, nous affichons un message en direction de nos populations vieillissantes qui souhaitent rester ou venir sur la Commune. **Plus qu'un logement proposé, c'est une autre façon de vivre proposée**, au sein d'un collectif intergénérationnel où chacun existe et est reconnu au-travers de multiples activités. La conception des différents espaces a fait l'objet de nombreux échanges sous la houlette des cabinets d'étude avec la collaboration de la DDTM, de Frédéric APPLINCOURT en particulier, du PNRA représenté par Corinne BURY, de Pierre-Marie DUVETTE pour l'Avesnoise, du CAUE 59 et Christophe ROUVRES, des Cabinets AGECI et DIENTRE et de la Collectivité bien entendu.

Il ne vous a pas échappé que les matériaux utilisés sur cette seconde phase sont le **miroir** de la 1^{ère}. Là-aussi le maire d'Anor s'est impliqué pour garder l'originalité chaleureuse et accueillante du site avec la brique rouge, le joint rouge, la tuile orangée, les menuiseries anthracite.

Cette **symbolique identitaire** fait partie de nos valeurs. Ainsi nous rendons hommage et reconnaissance au travail du verre et du feu aux générations d'ouvriers qui y ont œuvré.

Je vous remercie au nom du Conseil Municipal, de la population pour votre engagement à nos côtés : l'Etat et votre présence, Mme la Sous-Préfète, la DDTM, l'Avesnoise son Président, son Directeur général et les différents services, le PNRA, le CAUE 59, les entreprises, les cabinets d'études, les services de la mairie d'Anor.

Quelques mots sur le « **label EcoQuartier** »

C'est quoi exactement ?

La démarche EcoQuartier, portée à l'époque par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement. Un EcoQuartier est un projet d'aménagement multifacettes qui intègre tous les enjeux et principes de la ville et des territoires durables.

Le référentiel EcoQuartier – 4 dimensions et 20 engagements !

Le référentiel EcoQuartier a été créé en 2012. Il est bâti sur une **Charte de 20 engagements regroupés en 4 dimensions** :

- Démarche et processus
- Cadre de vie et usages
- Développement territorial
- Environnement et climat

Trois de ces dimensions correspondent aux 3 piliers du développement durable : ainsi « **Cadre de vie et usages** » renvoie au pilier social, « **Développement territorial** » renvoie au pilier économique, et « **Environnement et climat** » renvoie au pilier écologique. La quatrième dimension, « **Démarche et processus** », aborde les sujets de gouvernance.

Le référentiel correspond à une grille de questions que tout porteur de projet ou aménageur doit se poser dès le départ s'il projette de construire un EcoQuartier. L'objectif est de garantir la qualité des projets sur un socle commun d'exigences fondamentales, et ce quels que soient le territoire sur lequel ils sont implantés et leur échelle.

Pour la dernière des 6 friches traitées « la Verrerie Blanche », la Commune a souhaité placer la barre un peu plus haute que d'habitude et engager une démarche plus

qualitative dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire.

En décembre 2018, nous avons ainsi obtenu à Paris la 2^{ème} étape du label EcoQuartier. Une belle fierté pour notre Commune et notre territoire, le 1^{er} en Sud-Avesnois, entrant de ce fait dans le cercle très fermé des collectivités récompensées depuis 2013 dans le Département du Nord.

Personnellement, je me suis dit « il est temps d'y aller pour la 3^{ème} étape ». Repoussée en 2021, en raison des conditions, 2022 fut l'année du nouveau challenge.

Après discussion avec les services de la DDTM, Messieurs BLANDIN et APPLINCOURT, je me suis « collé » comme Samuel PECQUERIE pour l'étape 2 en son temps, aux 20 engagements de la charte dans un délai contraint, car raccourci.

Pas simple, c'est sûr ! Complicqué, c'est certain car nous rentrons dans des questionnaires complexes, tortueux, spécialisés...

Merci à **Isabelle LEFEBVRE**, secrétaire, qui a dû et su s'adapter pour retranscrire dans les espaces appropriés, limités en caractères (surtout quand on connaît mes débordements écrits et oraux (pour les mauvaises langues !)).

Délai respecté, direction la Commission pour une étape filtrante. Validé, les 2 experts sont présents à Anor en septembre pour décoder, décortiquer, observer, suggérer, critiquer. Leur rapport analysé par une commission régionale d'une dizaine de membres sous la houlette de la Région pour l'étape entretien, échanges, explications lors d'une visio-conférence d'un peu plus d'une heure avec Guillaume VILAIRE.

C'est presque le « Tourmalet » et une arrivée en haut de col ! Victoire d'étape 3 remise à Paris au Ministère de la Transition Ecologique, en présence du Ministre, du Président national des écoquartiers, Maire de LAVAL, de notre député Benjamin SAINT-HUILE. Nous étions le seul dossier des Hauts-de-France, 3 au niveau national. Le cercle était fermé pour l'étape 2, pour l'étape 3, c'est l'intimité ! Mais quelle fierté pour nous, pour notre Commune, pour notre territoire du Sud-Avesnois, pour notre arrondissement d'Avesnes.

Nous faisons preuve d'une originalité exceptionnelle et remarquable car nous avons construit notre projet sur la reconquête d'une friche industrielle avec l'hyper-complexité que nous avons connue et sans avoir consommé le moindre m² de terre agricole !

J'espère que notre détermination sera communicative et prise pour modèle par d'autres collectivités et territoires. L'écoquartier de la Verrerie Blanche vit bien aujourd'hui, se nourrit de nombreuses initiatives de rencontres et d'activités partagées. Il est un lieu de destination, de visite et un choix de résidence.

Merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont accompagné dans cette merveilleuse épopée humaine et sociale.

Merci pour votre écoute et votre attention.